
Introduction

L'ENCHAÎNEMENT des procès, la multiplication des cas, comme leur récurrence dans l'histoire, les mythes, contes et légendes, montrent que la pédophilie n'est pas un phénomène ponctuel, isolé ou actuel — le Phèdre de Platon avertit « que l'amant, loin de lui vouloir du bien, aime l'enfant comme un plat dont il veut se rassasier », car « les amants aiment l'enfant comme les loups aiment l'agneau »¹. La pédophilie a une histoire dont les historiens nous livrent des bribes. Véritables trésors de réflexion qu'il s'agit de recevoir et d'ordonner, elles contiennent des éléments cliniques dans l'attente d'être interprétés.

Tout à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, dans le Registre d'Inquisition de Jacques Fournier, abbé évêque de Pamiers en 1317 élu pape en 1334 sous le nom de Benoît XII, est fait mention de l'imposition d'actes pédophiles sur de jeunes écoliers. Emmanuel Le Roy Ladurie se fonde sur ces écrits pour élaborer sa précieuse contribution historique Montailou, village occitan. Devant l'inquisiteur Fournier, Arnaud de Verniolles se livre :

« J'avais alors dix à douze ans. Je faisais chambre commune avec Arnaud Auriol. J'ai couché pendant bien six semaines dans le même lit [que lui] ; comme Arnaud pensait que j'étais en plein sommeil, il a commencé à m'embrasser et à se mettre entre mes cuisses... et à s'y mouvoir comme si j'étais une femme. Je n'étais encore qu'un enfant, cela me déplaisait. Mais, j'ai pris honte, je n'ai pas osé révéler ce péché à quiconque »².

1. Platon, *Phèdre*, 241 d, Garnier Flammarion, 1971, p. 118

2. E. Le Roy Ladurie, *Montailou, village occitan de 1294 à 1324*, Gallimard, 1975, p. 209.

UNE NOUVELLE SENSIBILITÉ

Les abus sexuels s'interrompent, mais « le mal est fait », commente Le Roy Ladurie : « victime d'une entreprise de séduction enfantine, [Arnaud de Verniolles] est voué à devenir homosexuel ». La suite le confirme. Après avoir fréquenté une prostituée, son visage enfle tant, qu'il jure de n'en jamais reproduire l'expérience : « pour rester fidèle à ce serment, je me suis mis à abuser des jeunes garçons » — toutefois, en dépit de leur apparente proximité, la pédophilie ne se confond pas avec l'homosexualité, et même s'excluent l'une l'autre ainsi que nous le verrons.

Ce témoignage touchant, transmis par-delà les siècles, présente toutes les composantes de l'abus sexuel dont pâtit un enfant. Il y est question de l'imposition brutale d'une jouissance, de son imprescriptibilité, de l'orientation sexuelle susceptible d'être fixée, de la « faute morale » qu'elle vectorise — d'où la honte éprouvée par la victime —, et parfois de la répétition de l'expérience du viol au travers de la réitération sur d'autres enfants des actes et des paroles imposés.

Les agressions pédophiles forment la matrice de toutes les sortes de violences mettant en jeu le sexe. Voilà pourquoi Georges Vigarello, dans son ouvrage magistral sur le viol, accorde une place centrale aux enfants victimes d'attaques sexuelles dont les auteurs sont des adultes, soulignant, au terme de sa recherche, qu'il s'agit d'un « crime d'autant plus atroce qu'il atteint un être projeté en idéal de pureté »¹. Cette conclusion en forme de thèse contient l'essentiel de l'essence de la pédophilie, qui vise précisément l'innocence qu'incarne l'enfant, et plus volontiers « la petite fille ».

Jusqu'au XVIII^e siècle, les férocités sexuelles subies par les petits retiennent l'attention en fonction de l'atteinte physique — dans la mythologie grecque, la malédiction frappant Laïos, le père d'Œdipe, ne vient pas de ce qu'il a sodomisé son cousin Chrysipos, mais de l'avoir sauvagement forcé. Ce n'est que plus tard, à partir du XIX^e siècle, que s'opère un glissement du physique à la dimension morale, de sorte qu'au XX^e siècle, la référence au « meurtre psychique » dans le cas de sévices sexuels, est un leitmotiv. Les recours aux tribunaux, et les réponses apportées aux affaires de mœurs et de viols, traduisent une évolution des mentalités relative à l'enfance et la sensibilité. Les violences pédophiles n'étaient pas acceptées auparavant par l'opinion, mais elles cristallisent dorénavant l'insupportable.

Lorsqu'au mois de mai 2007 Madeleine Mac Cann, âgée de 4 ans, est enlevée au Portugal, sa disparition suscite un émoi considérable ; des

1. G. Vigarello, *Histoire du viol*, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 295.

personnalités de premier plan se mobilisent, dont le pape Benoît XVI qui reçoit les parents, et bénit la photo de l'enfant. Afin de drainer toutes les informations possibles, le couple crée un site Internet. Quinze jours après, les 172 millions de connexions témoignent de l'immense catalyse des sensibilités autour de l'enfance.

Cette nouvelle sensibilité, accompagnée d'une évolution des textes législatifs, est concomitante de l'amélioration des conditions de vie. Le progrès apporté par l'industrialisation instaure une attention différente vis-à-vis du « moral ». Aujourd'hui, la prise en considération des victimes semble une évidence ; pourtant, elle n'est initiée qu'avec la révision du Code pénal en 1832. Alors, dans le souci de qualifier avec précision « la matérialité du crime, la justice multiplie les nuances : attentats aux mœurs ou à la pudeur, pénétration incomplète ou contre nature, attouchements... À l'image du violeur au front bas, les criminologues substituent vers la fin du XIX^e siècle la figure du pervers qui dissimule ses désirs monstrueux sous les traits de la civilité la plus rassurante »¹.

Une forme moderne de l'affliction apparaît, comme l'allègue Alexandre Dumas en 1844 : « Cette souffrance morale, souffrance pire cent fois que la souffrance physique »². Les XVII^e et XVIII^e siècles inaugurent une autre sensibilité à partir de quoi la violence sexuelle faite aux garçonnetts et aux fillettes devient l'acte inacceptable absolu — d'où l'impulsion d'un nouveau cadre législatif dans le second tiers du XIX^e siècle. Arriver à la représentation actuelle de la pédophilie, requiert de suivre au fil des siècles les avatars de la perception de la violence, car il n'en a pas toujours été ainsi, et de l'apparente et plus ou moins relative ignorance dans laquelle elle est maintenue.

Le Dr Matignon évoque en 1889 la complaisance dont bénéficie la prostitution infantile dans les bordels de la Chine : « La proximité d'un de ces établissements ne gêne guère les voisins qui vous donnent volontiers des indications. Les établissements de petits garçons ne payent pas d'impôts. Ils n'existent que par pure tolérance de la police qui ferme les yeux »³.

Qu'on ne s'y trompe pas ; cette tolérance est loin d'être cantonnée à des pays lointains dont les mœurs nous seraient totalement étrangères. Sans doute a-t-elle existé, et elle le demeure en certaines circonstances, dans les pays occidentaux. Le psychanalyste Jean Clavreul avance, en 1970, la nécessité pour la police d'adopter une forme étonnante d'accointance, afin d'obtenir des informations sur des affaires dont la gravité est jugée

1. A. Burguière, La femme suspecte, *Le Nouvel Observateur*, 12 février 1998.

2. A. Dumas, *Le Comte de Monte Christo*, T 2, Folio, 1998, p. 706.

3. J.-J. Matignon, Deux mots sur la pédérastie en Chine, *Archives d'anthropologie criminelle*, 1899, p. 50.

supérieure : « Si les ballets roses ne sont dénoncés qu'épisodiquement, ce n'est pas parce qu'il est difficile de les connaître ; c'est parce qu'il y a une nécessaire collusion entre le système policier et l'univers pervers ». Pour le pervers, la raison de la connivence est autre, car sa manœuvre « perdrait tout son charme s'il n'y avait pas cet œil policier dont on ne sait jamais ce qu'il ignore et ce qu'il feint d'ignorer »¹.

De la même manière, et à son insu, le système judiciaire prend part à ce scénario pernicieux, car il est placé à son tour en position de voyeur. Après 1970, le changement de regard sur la pédophilie conduit le pervers à assigner médias et public à cette place de voyeur lors des procès criminels.

TOUS PÉDOPHILES ?

Dans la ligne de l'évolution de la sensibilité, l'auteur du meurtre psychique, jusqu'alors désigné par la figure du vagabond, de l'indigent, du marginal, est aujourd'hui représenté par monsieur Tout-le-Monde. Pour Martine Bouillon, magistrat, le pédophile « nous ressemble de façon troublante. Il est parmi nous »². Alors, la suspicion plane à tout moment. Elle est insinuée à dessein, comme dans ces cas de divorce, lorsqu'il s'agit de régler les conflits relatifs à la résidence des enfants, ou dans le décours de disputes conjugales ou de voisinage : l'accusation de pédophilie tombe plus qu'à l'envi (le contrecoup étant le risque de discréditer les cas avérés). Cette propagation peut être portée par les rumeurs les plus inconsistantes.

Ainsi cet homme que l'entourage a à l'œil, depuis qu'il ne se montre plus accompagné d'une femme. Lorsque sont aperçus dans son jardin des vêtements d'enfants, le soupçon de pédophilie est suggéré, pour finalement s'imposer. En réalité, militant humanitaire, il recueille toutes sortes de vêtements qu'il nettoie avant de les distribuer à des familles nécessiteuses.

Sans doute est-ce le propre de l'humain que d'interpréter de manière univoque : mais pourquoi entrevoir le pervers pédophile partout ? La fièvre est telle que nombre d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs de centres aérés — et parfois des pères — prennent garde ou reçoivent la consigne de ne pas se trouver seuls avec un enfant, et plus encore d'éviter tout contact physique. Il y a aussi l'homme qui gèle son inclinaison pour les tout-petits en renonçant à la fonction d'assistant « maternel », voire à l'adoption, tant est crainte l'interprétation... abusive !

1. J. Clavreul, Aspects cliniques des perversions, in *Sexualité humaine*, Aubier-Montaigne, 1970, p. 197.

2. M. Bouillon, *Viol d'anges*, Calmann-Lévy, 1997, p. 135.